



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

Que lors de la séance tenue le 04 mai 2015, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PREMIER projet de « règlement numéro 2015-184 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2010-116 et ses amendements afin d'autoriser et régir les lieux de production et d'entreposage de marijuana à des fins médicales dans la zone AF-11 et de modifier les dispositions relatives aux systèmes de géothermie. »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi, 01 juin 2015 à 19h00, à la salle du conseil sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que le premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que le premier projet de règlement vise à :

- autoriser l'usage « Lieu de production de marijuana à des fins médicales » comme usage spécifiquement autorisé dans la zone AF-11;
- d'ajouter diverses dispositions en lien avec les lieux de production et d'entreposage de marijuana à des fins médicales, notamment sur les hauteurs de clôture, sur la nécessité d'une surveillance par caméra et sur certaines marges de recul à respecter par rapport aux bâtiments voisins et lignes de propriété;
- modifier les dispositions relatives aux systèmes de géothermie de manière à se conformer au nouveau règlement provincial intitulé « *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2)* ».

La zone AF-11 se situe au bout du chemin de la Rivière Nord entre la rivière Saint-François et l'autoroute 55.

Que l'illustration de la zone concernée par les modifications proposées peut être consultée au bureau de la municipalité;

Que le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 13 mai 2015

Sylvie Champagne
Directrice générale